



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droit du travail

Question écrite n° 107561

Texte de la question

M. François Dosé attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les difficultés que rencontrent les jeunes pour suivre une formation professionnelle. En effet, après quelques années d'activité professionnelle, certains d'entre eux souhaitent poursuivre leurs études. Ainsi, lorsqu'un jeune veut préparer une licence professionnelle auprès d'un IUT, il doit s'inscrire en juin, régler les frais d'inscription et déposer un dossier auprès de l'organisme de financement tel le FONGECIF, qui ne prendra sa décision qu'en septembre. Il peut alors être accepté à l'IUT en juin, avoir reçu l'accusé réception de sa demande auprès du FONGECIF en juin, suivi d'un refus d'admission en septembre. Hormis la déception du jeune qui voit ses ambitions anéanties, on doit également considérer les frais d'inscription engagés, en vain, qui ne lui seront pas remboursés et le retard pour trouver une nouvelle formation. Aussi, il lui demande si une meilleure coordination ne pourrait pas être mise en place entre l'organisme de formation et l'organisme de financement afin que les jeunes souhaitant reprendre leurs études ne se limitent pas à un espoir et qu'ils puissent s'engager rapidement vers une nouvelle orientation plus certaine.

Données clés

Auteur : [M. François Dosé](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107561

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10976